

FICHE CREEE

<h1 style="font-size: 2em; margin: 0;">Lassalle</h1> <p>Nom</p>		Numéro matricule du recrutement: <b>44</b> Classe de mobilisation: <b>1911</b>	
Prénoms: <i>Jules Barthélemy</i> Surnoms:		Renseignements physiologiques complémentaires:	
ÉTAT CIVIL.		SIGNALEMENT.	
Né le <i>6 juillet 1891</i> , à <i>S Georges d'Espéranche</i> canton d' <i>HEYRIEUX</i> , département de <i>L'ISERE</i> , résidant à <i>S Georges d'Espéranche</i> , canton d' <i>HEYRIEUX</i> , département de <i>L'ISERE</i> , profession de <i>Serrurier</i> fils de <i>Louis Joseph</i> et de <i>Blavel Rosine</i> domiciliés à <i>S Georges d'Espéranche</i> canton d' <i>HEYRIEUX</i> , département de <i>L'ISERE</i>		Cheveux: <i>brun</i> Yeux: <i>gris</i> Front: <i>Incision: Verticale</i> Hauteur <i>mojeune</i> Largeur: <i>11"</i> Nez: <i>Dos: verticale</i> Base: <i>horizontale</i> Hauteur <i>mojeune</i> Saillie: <i>10"</i> Largeur: <i>10"</i> Visage: <i>ovale</i>	
Marié à		Taille: mètre <i>1,78</i> centimètres. Taille rectifiée: <i>1 m.</i> cent. Marques particulières:	
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.			
Inscrit sous le n° <i>49</i> de la liste du canton d' <i>Heyrieux</i> . Classé dans la <i>5</i> partie de la liste en 1911. Classé dans la <i>5</i> partie de la liste en 1912.			
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.			
<i>Affecté art 48 en 1912 pour faiblesse</i> <i>Exempté en 1913 pour "bronchite spécifique" Maintenu</i> <i>Exempté en 1914 pour tuberculose pulmonaire. Maintenu</i> <i>exempté le 5 Avril 1917 par la Com de réforme de l'Isère</i> <i>siégeant à Vienne (loi du 20-2-17)</i>			
Armée active. Disponibilité et réserve de l'armée active. Armée territoriale et sa réserve.	CORPS D'AFFECTATION. NUMÉROS au CONTRÔLE spécial. MATRICULE ou au répertoire.		
LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			
Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.
(Empty table for successive localities)			
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.			
CAMPAGNES.		BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.	
(Empty table for campaigns and injuries)			
PÉRIODES D'EXERCICES.		ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :	
1 <sup>re</sup> dans l'Armée territoriale 2 <sup>es</sup> Supplémentaires 1 <sup>re</sup> dans l'Armée territoriale 2 <sup>es</sup> Supplémentaires Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	du au du au dans l' au dans l' au Du au Du au	la réserve de l'armée active. l'armée territoriale. la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).			